



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE



COMITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE



M.T.T. HERBLINOIS

DECHARGE DE RESPONSABILITE

ROULAGE DU :

Je soussigné(e) : Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Club :

N° Licence :

N° de téléphone à prévenir en cas d'urgence :

Je déclare renoncer à tout recours à l'encontre du Moto Club Tout Terrain Herblinois (MTTH) en cas d'accident survenant au cours des essais et évolutions que j'effectue à la date susmentionnée sur le circuit de Fay de Bretagne.

Je certifie ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports mécaniques sur Circuit. Je suis informé(e) qu'il est formellement interdit de consommer de l'alcool, des stupéfiants ou toute autre substance en contre-indication avec la conduite de véhicules à moteur.

Je certifie être titulaire d'un permis de conduire ou CASM en cours de validité et d'une licence ou pass circuit F.F.M. Vitesse en cours de validité. Original à présenter impérativement le jour J.

En outre, je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la piste et m'engage à en respecter toutes les prescriptions.

Je m'engage à respecter les Règles techniques et de sécurité (RTS) de la F.F.M. applicables à la date du roulage.

Les essais pourront être interrompus à tout moment par un responsable du circuit si celui-ci estime que les conditions de sécurité ne sont plus réunies et ce pour quelque cause que ce soit.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport rappelées ci-après en matière « **d'assurance individuelle accident** » et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie. **Article L.321-4 du Code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».** Je déclare également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « **responsabilité civile** » y compris pour l'activité de conduite sur circuit, pour tout dommage causé aux tiers.

Fait à _____ le _____

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Moto Tout Terrain Herblinois – Carré des Services Publics

**15 rue d'Arras – BAL 39
44800 Saint-Herblain**



M.T.T. HERBLINOIS

Règlement d'utilisation de la piste de Fay de Bretagne

L'utilisation du circuit de Fay de Bretagne est soumise aux règles ci-après énoncées (ci-après : « le règlement ») qui visent en premier lieu à garantir la sécurité des personnes utilisatrices (ci-après : « les utilisateurs »). Toute personne amenée à utiliser la piste doit respecter scrupuleusement ce règlement faute de quoi il sera susceptible d'être exclu de la piste par la direction du circuit.

Discipline Générale

- La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.
- Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.
- L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équiper d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par le circuit qui dépasse les mesures maximales autorisées par les règles fédérales FFM, et ce quel que soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.

Equipement

Le port d'équipements homologués et conformes aux Règles techniques et de sécurité (RTS) de la F.F.M. est obligatoire.

Signalisation (Drapeaux)

- L'utilisateur s'engage à respecter les drapeaux d'accès piste depuis la voie des stands :
→ **Drapeau rouge** = accès interdit à la Piste
→ **Drapeau vert** = piste ouverte
- L'utilisateur s'engage à respecter les drapeaux en vigueur sur le circuit :
→ **Drapeau rouge** = Arrêt immédiat de la séance (retour à la voie des stands)
→ **Drapeau Jaune** = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler et préparez-vous à changer de trajectoire



LIQUE
PAYS
DE LA LOIRE



COMITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE



M.T.T. HERBLINOIS

Comportement en piste – Sécurité

- Avant de prendre la piste, tout utilisateur doit présenter sa licence ou pass circuit F.F.M. en cours de validité lorsqu'elle est exigée et signer la décharge de responsabilité.
- Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste et/ou l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un véhicule.
- Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.
- Moto : en cas de chute ou de problème mécanique, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste en vous éloignant de la zone de danger et de ne jamais retirer votre casque.
- La vitesse maximum dans la voie des stands est de 30 km/h.

Règles techniques

- Nous vous rappelons les règles techniques concernant votre véhicule :
 - Tapis environnemental obligatoire (norme FFM)
 - Embout de guidon bouché
 - Béquille attachée
 - DB Killer obligatoire
- **Afin de répondre à la réglementation sonore (109 DB en dynamique), nous mettons en place les obligations suivantes :**
 - Identification de la moto par numéro de course sur l'avant du véhicule aux dimensions : **Hauteur = 90 mm épaisseur du trait = 25 mm**
 - Le sonomètre étant géré par le responsable de piste, **nous exclurons** (sur indication du gestionnaire de la piste) **pour la journée toute moto qui dépassera les normes en vigueur** et au premier dépassement des normes.

Je soussigné (remplir ci-dessous) certifie avoir pris connaissance du présent règlement et accepter les conditions.

Nom :

Prénom :

Licence ou pass circuit N° :

Fait à Fay de Bretagne le _____ 2025

Signature (Précédée de la mention « lu et accepté »)

